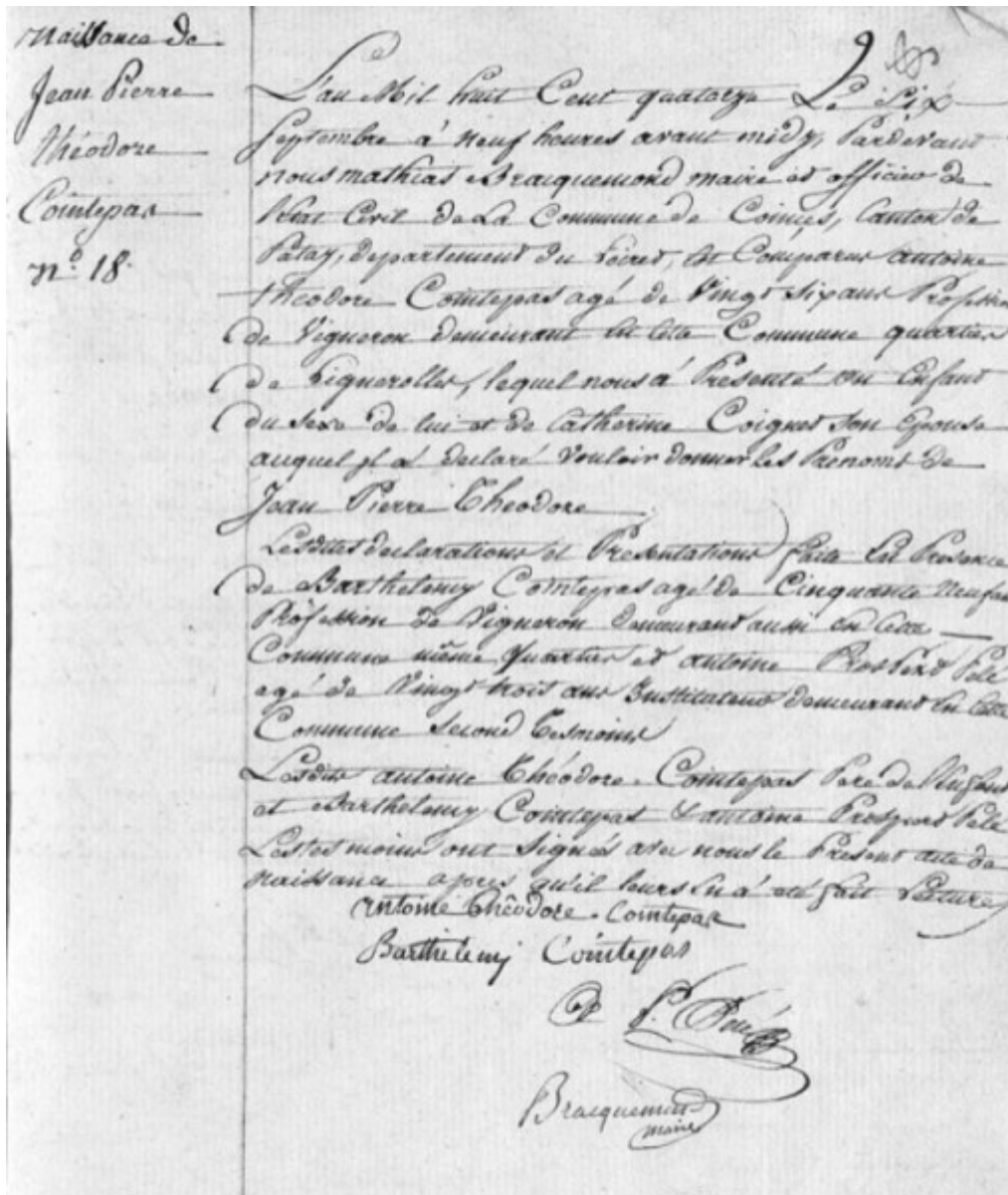


Théodore COINTEPAS, un Conicéin instituteur et sauveteur en Pays LoireBeauce

L'histoire, exposée ci-après s'inscrit dans les actions de recherches réalisées par les bénévoles de RPLB, pour la mémorialisation des personnes du Pays LoireBeauce, qui, par leur action ont marqué leur époque et l'histoire de ce Pays.

Jean Pierre Théodore Cointepas prénommé Théodore né le 6 septembre 1814 au hameau de Lignerolles commune de Coinces. Son père et sa famille y sont vignerons.



Les témoignages exposés ci dessous ont été découverts dans le livre de Turpin de Sansay, Les sauveteurs célèbres. publié en 1868 aux Editions. Le Dentu

Les services rendus par Théodore Cointepas sont nombreux ; la médaille d'or qui brille sur sa poitrine en est jusqu'alors la récompense.

Comme tous les sauveteurs, Cointepas fait le bien pour le bien même, et trouve, dans le témoignage de sa

conscience, la plus douce satisfaction.

Bien avant 1837, date de sa sortie de l'École normale primaire d'Orléans, il avait donné des preuves de son courage et de son ardeur philanthropique.

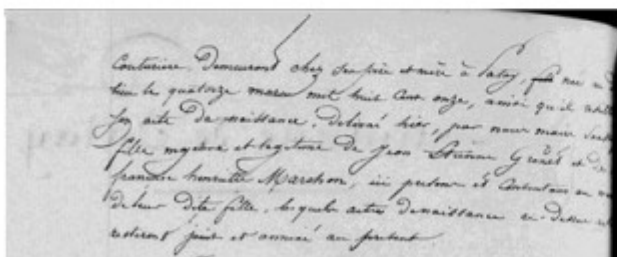
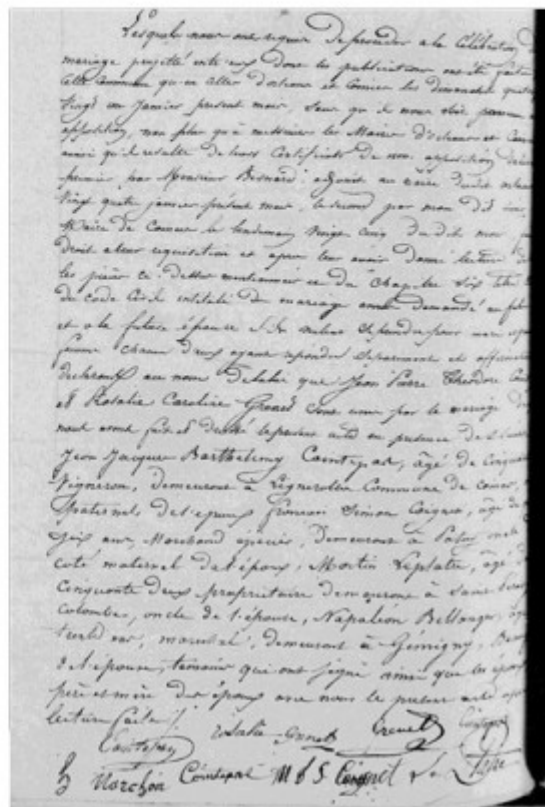
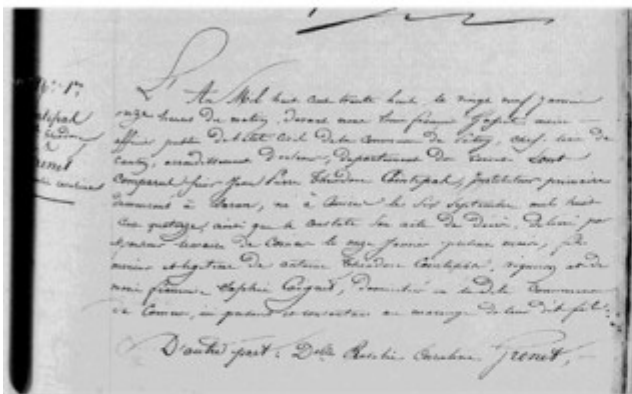
A Coinces, il sauva, en 1827, au péril de ses jours, quatre de ses camarades, tombés sous la glace d'une nappe d'eau de plus de 4 kilomètres de longueur, de 150 mètres de largeur et d'une profondeur de plus de 4 mètres.

A la Chapelle-Onzerain (Loiret), en septembre 1832, il arrêta, en s'exposant à de grands dangers, les progrès d'un incendie qui menaçait de devenir considérable et qui avait éclaté au centre du village, dans une maison couverte de chaume.

En 1835, alors qu'il est élève-maître à l'École normale d'Orléans, Cointepas risque sa vie pour empêcher de périr deux de ses condisciples qui s'étaient embarqués imprudemment à **Saint-Loup**, près de la ville, dans une barque que le courant entraînait à la dérive.

A sa sortie de l'École normale, les devoirs de sa profession n'empêchent pas Cointepas de continuer vaillamment ses Actes de sauvetage.

Il se marie à Patay le 29 janvier 1838 avec Rosali Caroline Grenet couturière.



copie de l'acte de mariage de Théodore et de Rosalie Caroline

Sans parler de la chasse faite à un loup furieux qui avait causé de nombreux ravages à **Combleux**, pendant une nuit de 1840. Nous constaterons qu'au même pays, en mai 1863, le brave Cointepas, dans une simple barque, à l'embouchure du canal, sauva six personnes dont le bateau avait chaviré en Loire.

Au mois d'octobre 1846, à **Jargeau**, où il était instituteur, dans la nuit 20 au 21, il fit des prodiges de courage en retirant à la nage, des flots débordés de la Loire, Mme Alice Alibron, sa mère, son fils et plusieurs autres personnes, ainsi que des meubles et des vêtements restés dans plusieurs maisons inondées. (voir la vidéo « *Les colères de la Loire* de Gérard Mazzochi » publiée sur loirebeauce-encyclopedia.fr)

Durant les cinq journées suivantes, seul dans sa barque, Cointepas bravant tous les dangers, parcourut le val de la Loire : Jargeau, Férolles, Sandillon, Darvoy, et porta secours à plus de 200 personnes.

Une Médaille d'argent de 2ème classe vint, à la date du 26 décembre de la même année, récompenser sa belle conduite.

Mais il ne devait pas s'arrêter là, le vaillant cœur !

C'est à **Jargeau** encore que Cointepas a donné le plus de preuves de son courage et de son dévouement. Non seulement, de 1847 à 1853, il s'est distingué en sauvant la vie à maintes personnes, dans plus de trente incendies auxquels il prit part en qualité de sergent -major, puis de lieutenant des sapeurs-pompiers, mais encore il a distribué libéralement à tous l'instruction qu'il avait acquise.

Ainsi de 1845 à 1854, chaque année, il instruisit gratuitement 10 à 12 enfants, appartenant à des familles pauvres ; de 1852 à 1853 il apprit à quarante ouvriers, le système métrique décimal.

Par cette propagation, non rétribuée, des bienfaits de l'éducation, Cointepas a été le précurseur de l'établissement de l'instruction gratuite et libre dans son arrondissement et à cette heure, où cette heureuse innovation se propage dans toutes les communes de France, l'instituteur dévoué doit être heureux et fier d'un progrès dont sa charité lui a suggéré l'idée.

En décembre 1855, Cointepas se distingue dans un incendie qui éclate au bourg de **Charsonville**, près de sa résidence d'Epieds, et le Journal du Loiret fait l'éloge du courage et du sang-froid avec lesquels il a dirigé les secours et pris part aux plus grands périls.

L'année suivante (juin 1856), Cointepas, qui est instituteur à **Baule**, recommence, lors de l'inondation, sa belle conduite de Jargeau. Puis en 1858, il lutte vaillamment dans un incendie qui s'était déclaré à **Beaugency** ; en 1859 dans la **rue Froisnard, à Baule**, il sauve sans doute pour avoir davantage d'élèves, la vie à douze enfants qu'un cheval emporté et attelé à une voiture allait écraser.

Comme récompense de toutes ces belles Actions, le vaillant Cointepas reçut une médaille d'argent de 1ère classe.

On dirait que cette nouvelle distinction surexcita le courage de l'intrépide Sauveteur, car, jusqu'à la fin de 1867, chaque année le voit donner de nombreuses preuves de son dévouement.

En 1862, à **Orléans**, il arrête, place Sainte Croix un commencement incendie, dans une maison dont les habitants s'étaient enfuis, criant, appelant au secours et la tête perdue.

Au mois de novembre à **Chaingy**, à neuf heures du soir, il arrête et met en prison un mauvais sujet qui, armé d'un pistolet et d'un poignard, voulait tuer l'adjoint et menaçait ceux qui l'approchaient.

Ce ne fut qu'après une lutte longue et dangereuse, dans laquelle il reçut des blessures, que le brave instituteur se rendit maître du forcené.

Ce n'est pas fini ; constatons toujours :

En 1863 à **Chaingy**, Cointepas déploie courage et habileté pour l'extinction d'un incendie qui avait éclaté dans une ferme, et pour protéger les bâtiments menacés. En 1864, il agit de même dans deux autres sinistres, où il s'expose courageusement pour faire la part du feu. En 1865, en plein jour, un cheval attelé à une charrue brisée porte l'effroi dans les rues de **Chaingy** : tout le monde fuit devant l'animal emporté ; seul, Cointepas le saisit vigoureusement et adroitement à la tête, et l'arrête.

Une Médaille d'or de 2ème classe, décernée par l'Empereur, est la juste récompense de cette troisième série de belles Actions.

Au moment où nous écrivons ces lignes, dans lesquelles nous n'avons mentionné : ni les Certificats ni les Lettres de félicitations des Conseils municipaux, Maires, Préfets et Ministres, Cointepas commence une quatrième série de Sauvetages.

Il a déjà jeté les bases de cette quatrième période en se conduisant avec bravoure accoutumée à l'incendie qui éclata, le 4 septembre 1867 à **Saint Ay**, acte qui lui valut les remerciements du maire et une lettre de félicitations du Préfet du Loiret.

Comme tous les instituteurs, Cointepas est chargé d'enseigner la grammaire aux enfants ; mais il ne se contente pas d'accomplir dignement et exactement les pénibles devoirs de sa profession ; il enseigne également, aux adultes comme à de jeunes élèves, le courage, l'abnégation et le désintéressement.

Ses leçons humanitaires profiteront, certes à ceux dont il a dirigé l'éducation !

Et ce sera la plus belle des récompenses pour l'homme qui peut, à juste titre, ajouter à la vieille règle latine : *doceo pueris grammaticam*, ces deux mots : *et virtutem!* (*J'enseigne aux enfants la grammaire et la vertu*).

Théodore Cointepas décède à Orléans le 8 mai 1880 ; Il est alors instituteur à la retraite, officier d'académie, vice président de la Société des Médailleurs des Sauveteurs du Loiret.

ORLEANS

1880

D

Du dimanche neuf mai mil huit cent quatre vingt

à onze heures et du matin

ACTE DE DÉCÈS de *Jean Pierre Chiodore Cointepas*

N° 580.

*Instituteur, en retraite, officier d'académie, de la Société des médaillés Sauveteurs de Paris, âgé de soixante ans, né à Carnis (Loiret) domicilié à Orléans, faubourg d'Orléans, rue de la Ville, N° 27, mort hier, à onze heures du matin, à Orléans, place de l'Écluse, N° 2, auprès de dame Rosalie Caroline Grenet, fille de défunt Antoine Chiodore Cointepas et Françoise Sophie Coignet, son épouse constaté suivant la loi, et après nous être assuré du décès, par nous Alexandre Godon Adjoint au Maire de la ville d'Orléans (Loiret), spécialement délégué, sur la déclaration à nous faite par les sieurs *Jean Auguste Antoine Cointepas, maître boulangier, âgé de vingt-neuf ans, demeurant en cette ville, place du vieux marché, N° 2, et de défunt et de son frère, *Adrien Chiodore, faïencier, âgé de cinquante-trois ans, demeurant en cette ville, rue du Château, N° 11, Cousin dudit défunt.***

Et lecture faite du présent acte, les témoins ont signé avec nous

Fait en l'Hôtel de la Mairie, les jour, mois et an susdits.

J. Coignet *J. Cointepas* *Alexandre Godon*

Bibliographie :

Turpin de Sansay, 1868 : Les sauveteurs célèbres. Ed. Le Dentu

https://www.google.fr/books/edition/Les_Sauveteurs_c%C3%A9l%C3%A8bres/B9IZAAAACAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=cointepas